



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JUIN 2017 A 10H00

Le vendredi 23 juin 2017, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René Blanchot, Maire

Etaient présents : Mme Alévêque Annick, Mme Lageweg Johanna, M. Némou Yvan, Mme Nouvel Mathilde

M. Doreau François absent

Mme Marceau Ghislaine absente

Mme de Contenson Bénédicte excusée

M. Avice Etienne représenté par M. Blanchot René

La lecture du compte-rendu de la réunion du vendredi 26 mai 2017 n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE

M. Le maire informe le conseil que Le Contrat Aidé pour l'employé communal peut être renouvelé pour un an dans les mêmes conditions.

Le Conseil valide le renouvellement du contrat pour un an

TRAVAUX EGLISE

M. Le Maire présente au conseil 2 devis concernant le moteur de volée des cloches.

Le conseil valide le devis de l'entreprise Horloges Plaire

Les travaux seront directement financés par L'Association du Patrimoine

RPI

Mme Alévêque expose le compte rendu de la réunion des écoles du 9 juin 2017 à la Grande Verrière où participaient les représentants des parents d'élèves, les enseignants, les élus et la Communauté de communes du grand Autunois.

Pour maintenir la toute petite section (enfants de moins de 3 ans) il faut un effectif d'au moins 5 enfants.

A la prochaine rentrée les enfants des communes de CM1 de Glux, St Prix, St Léger resteront à St Léger au lieu de Monthelon.

L'effectif du RPI est d'environ 102 enfants pour 2017/2018.

PETITE AUBERGE

L'inauguration a lieu ce soir. Des invitations aux communes voisines, aux élus, aux autorités de l'état, aux financeurs, aux entreprises et à tous les habitants ont été envoyées (une centaine de personnes est attendue)

CHEMINS RURAUX

Une invitation sera envoyée à tous les habitants pour participer à une journée du patrimoine et du paysage le 11 juillet 2017.

Une demande sera faite auprès du chantier d'insertion du Parc Naturel Régional du Morvan pour qu'il intervienne sur la commune (entretien du bourg et de chemins de randonnée).

Intercommunalité, pouvoirs de police

Le Président de la communauté de communes ne souhaitant pas exercer les pouvoirs de police concernant les compétences transférées demande aux maires de bien vouloir lui adresser un courrier dans ce sens (Cette solution étant plus rationnelle au vu de l'étendue géographique de la nouvelle communauté de communes).

M. Le Maire accepte de garder les pouvoirs de police, un courrier sera adressé au Président de la CCMSGL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h15